Cas type OL ROQ-01

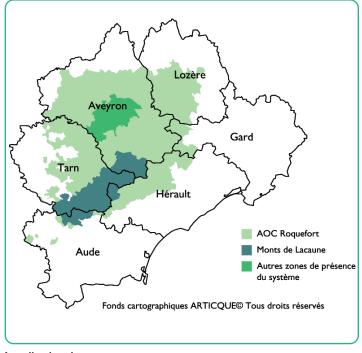
SYSTÈME SPÉCIALISÉ OVIN LAIT, RAYON DE ROQUEFORT, MONTS DE LACAUNE

Structure moyenne herbagère semi-intensive avec séchage en grange

2 UMO exploitant - 65 ha de SAU - 342 brebis présentes, 1000 hl de lait produit et valorisé en AOC Roquefort



Ce système spécialisé ovin lait du Rayon de Roquefort situé en zone de montagne est présent dans la région des Monts de Lacaune. Situé sur une zone plutôt favorable à la pousse de l'herbe au printemps, ce type d'exploitation se caractérise par un système fourrager tout herbe avec une installation de séchage en grange d'une capacité de 200 TMS de foin ventilé.



Localisation du cas-type



PRÉSENTATION DU SYSTÈME

INSTITUT DE L'ELEVAGE

Le troupeau est constitué de 370 brebis présentes à la mise bas de race Lacaune. Les agnelages démarrent minovembre pour un début de traite au 15 décembre. Le volume de lait produit en 218 jours de livraison est de 1000 hl, valorisé en totalité dans le cadre de l'Interprofession de Roquefort. La conduite du troupeau respecte les conditions de production fixées dans le cahier des charges de l'AOC Roquefort.



La surface agricole utile (SAU) s'élève à 65 ha, dont 12 ha de céréales.

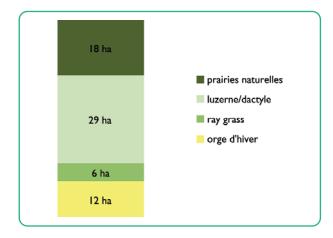
Dans ce système, les céréales produites sont autoconsommées et assurent les 2/3 des besoins en paille. Des prairies temporaires à base d'un mélange luzerne dactyle assurent près de 80 % des besoins en stock de foin. Les rotations sur les surfaces sont les suivantes :

•27 ha : céréales (2 ans) / ray-grass (2 ans) / luzernedactyle (4-5 ans)

• 20 ha : céréales (2 ans) / luzerne-dactyle (4-5 ans)

6,9 brebis/ha Chargement réel : I,2 UGB/ha

Assolement

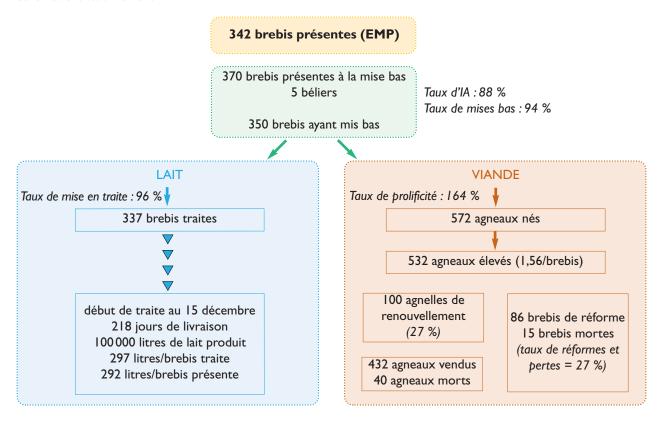






LA CONDUITE DU TROUPEAU

Schéma de fonctionnement



La lutte se déroule à partir de fin juin avec 85 % des adultes et 95 % des antenaises inséminées. Les mises bas démarrent la deuxième semaine de novembre avec un décalage d'une quinzaine de jours entre les brebis adultes et les antenaises, et ont lieu majoritairement entre le 15 novembre et le 31 décembre. Après une période

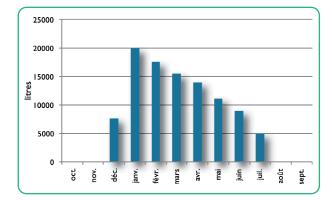
d'allaitement des agneaux de 4 semaines, la période de livraison démarre le 15 décembre et se termine le 20 juillet.

La totalité des agnelles de renouvellement est issue du troupeau et les 432 agneaux vendus sont commercialisés à 14 kg vifs en fin d'allaitement.

Conduite de la reproduction



Répartition mensuelle de la production laitière



Les brebis adultes démarrent leur lactation à 2,9 litres de lait par jour en moyenne et les antenaises à 2,3 litres de lait par jour.

53 % du lait livré est produit entre les mois de janvier, février et mars et 7700 litres sont produits entre le 15 novembre et le 31 décembre.

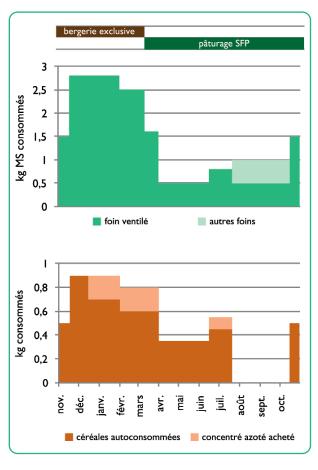
La richesse du lait produit atteint en moyenne 72,5 g/l de TB et 56 g/l de TP et la qualité est conforme aux règles de la grille de paiement du lait.

L'ALIMENTATION DU TROUPEAU

Le système fourrager basé sur l'herbe et l'utilisation d'un séchage en grange permet à l'exploitation d'être autonome en fourrages. Le séchage en grange d'une capacité de 200 TMS est utilisé pour les foins de mélange luzerne / dactyle récoltés en 3 coupes, les autres foins (foin de prairies naturelles ou foin de ray-grass) sont majoritairement séchés au sol et récoltés en balles carrées haute densité.

Les céréales autoconsommées représentent 75 % des quantités de concentrés distribués.

Conduite de l'alimentation du lot principal de brebis (/brebis/jour)

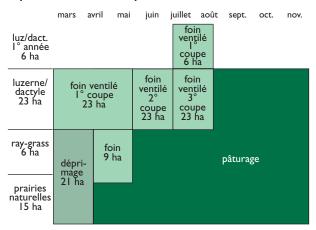


Besoins annuels en fourrages, concentrés et paille de l'atelier ovin lait

	Par brebis	Par agnelle	Total troupeau	
Fourrages produits	590 kg MS	114 kg MS	216 TMS	
Fourrages achetés	0 kg MS	0 kg MS	0 TMS	
Fourrages distribués	590 kg MS		216TMS	
Concentrés produits	152 kg 58 kg		60 T	
Concentrés achetés	23 kg	118 kg	20 T	
Concentrés distribués	175 kg	176 kg	80T	
Paille produite	123 kg	42 T		
Paille achetée	53 kg/	18T		
Paille utilisée	176 kg	60T		

L'UTILISATION DES SURFACES

Représentation schématique



Récolte

		ha	rdt/ha	quantité
Foin ventilé de luzerne / dactyle	I° coupe	29	3,3 TMS	96 TMS
	2° coupe	23	2,5 TMS	58 TMS
	3° coupe	23	I,7TMS	39 TMS
Foin de ray-grass		6	5,8 TMS	35 TMS
Foin de prairies naturelles		3	3 TMS	9TMS
Orge		12	50 q	60 T
Paille		12	3,5 T	42 T

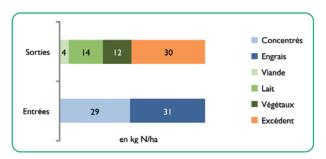
Le compost est épandu sur les surfaces en luzerne/dactyle (20 tonnes par hectare), les céréales (15 tonnes par hectare à l'implantation) et quelques hectares de prairies naturelles.

La fertilisation minérale se limite à 30 unités d'azote par hectare sur les prairies naturelles fauchées et 120 unités d'azote par hectare sur les surfaces en ray-grass.

Les surfaces en céréales font l'objet d'un désherbage et d'un fongicide. La fertilisation minérale est de 100 unités d'azote par hectare.

LE BILAN DES MINÉRAUX

Bilan azoté hors fixation symbiotique



Les entrées ne sont constituées que par les engrais et les concentrés. Les exportations représentent 50 % des entrées et sont composées pour la moitié par le lait. L'excédent hors fixation symbiotique est de 30 kg d'azote, 0 kg de phosphate et 1 kg de potasse par ha de SAU.

LES MOYENS DE PRODUCTION

Bâtiments

- Bergerie fonctionnelle équipée d'un bloc traite
- Installation de séchage en grange
- Hangar de stockage

Matériel

Propriété:

- tracteurs 4 RM 100 CV et 70 CV
- matériel de récolte des fourrages (faucheuse conditionneuse, faneur andaineur, benne 8T)
- autochargeuse
- remorque distributrice

Copropriété:

télescopique 70 CV

CUMA:

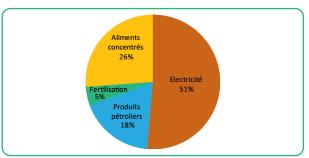
- tracteur 4 RM 120 CV
- matériel pour la culture des céréales
- presse à balles cubiques haute densité
- épandeur

Entreprise:

- pulvérisateur
- moissonneuse

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

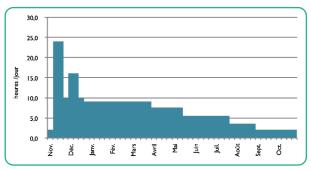
Détail des consommations d'énergie de l'atelier ovin lait (hors construction bâtiments et matériel)



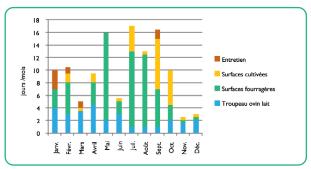
Pour l'atelier ovin lait, les consommations d'énergie s'élèvent à 9270 mégajoules pour 1000 litres de lait (259 EQF). La part de l'énergie sous forme d'électricité est d'autant plus importante que sont mis en place des automatismes pour le stockage et la distribution des fourrages. En contrepartie, la consommation de carburant est réduite par l'adoption de techniques simplifiées de travail du sol. Au niveau de l'exploitation, elles s'élèvent à 14320 mégajoules par ha de SAU (400 EQF).

LETRAVAIL

Répartition annuelle du travail d'astreinte



Répartition annuelle du travail de saison



EN CHIFFRES

Travail d'astreinte annuel : 2 260 heures au total, soit I I 30 heures /pCB* ou 6,6 heures/brebis

Travail de saison annuel: 114 jours au total,

soit 57 jours /pCB

TS herbivores: 0,6 j./UGB

TS surfaces fourragères: 1,2 j./ha TS surfaces céréales : 2 j./ha

Temps disponible annuel calculé: I 130 heures /pCB

* personne de la cellule de base

La cellule de base est constituée par 2 exploitants polyvalents. Le travail d'astreinte de l'exploitation atteint un pic au moment des mises bas (12 heures par personne et par jour au mois de novembre) mais s'élève en moyenne sur l'année à 3,6 heures par personne et par jour. Le travail de saison est évalué à 57 jours par personne et par an. Il regroupe les travaux saisonniers du troupeau (tonte, vaccination...), les travaux liés aux surfaces (semis, traitements, récolte...) et les travaux d'entretien.

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Elevage.

LES PARTENAIRES FINANCEURS

Ce document a été mis en forme et édité avec le soutien financier conjoint de l'Union Européenne (FEADER) et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (CasDAR). Les données mobilisées pour sa réalisation ont été en partie collectées dans le cadre du dispositif Réseaux d'élevage avec l'appui financier de FranceAgriMer.

Une partie du temps nécessaire à son élaboration a été financée dans le cadre du projet Roquefort'in (pôle de compétitivité Agrimip Innovation, Fonds Unique Interministériel)



















